

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées non déterminé**
- **Emploi de la substance / de la préparation :**
Matière de charge Fibres
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr**Numéro d'appel d'urgence :**

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**
- **2.2 Éléments d'étiquetage :**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant**
- **Pictogrammes de danger : néant**
- **Mention d'avertissement : néant**
- **Mentions de danger : néant**

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING

- **2.3 Autres dangers :**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
La fibre de verre
- **Composants dangereux:** néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours :**
- **Remarques générales:**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- **EN CAS D'INHALATION:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction :**
- **Moyens d'extinction:**
Le produit n'est pas inflammable.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** néant
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
(Traces)
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING**Autres indications :**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter la formation de poussière.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir par moyen mécanique.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Eviter la formation de poussière.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :****Stockage:**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Température de stockage recommandée: +15 °C - +35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle :**Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING

- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Conserver à part les vêtements de protection.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Eviter la formation de poussière.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Filtre P2
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants :** Gants en cuir
- **Temps de pénétration du matériau des gants :** non applicable
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles • Indications générales • Aspect: • Forme: Solide • Couleur: Blanchâtre • Odeur: Inodore 	
<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'état • Point de fusion: Non déterminé. • Point d'ébullition: non applicable 	
<ul style="list-style-type: none"> • Point d'éclair Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Température d'inflammation: • Température de décomposition: Non déterminé. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif. 	

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING

- | | |
|--|--|
| • Densité à 20 °C: | ~ 2,6 g/cm ³ |
| • Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Insoluble |
| • 9.2 Autres informations : | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**
- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité :**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité :**
D'après les expériences réalisées jusqu'ici, ce produit est inerte et non dégradable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets :**
- **Recommandations:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Code déchet:**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

Catalogue européen des déchets :

10 11 03 déchets de matériaux à base de fibre de verre

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandations:** Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · ADN, IMDG, IATA 	néant néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.09.2015

V - 3

Révision: 16.09.2015

Nom du produit: MAT DE VERRE / TISSU DE VERRE / ROVING

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F